

Caisse-maladie publique: quels avantages?

par Jean-François Steiert, conseiller national, vice-président de la Fédération suisse des patients

Les associations de patients ont annoncé qu'elles allaient lancer le 1^{er} février une initiative pour une caisse-maladie publique. Comme simple patiente, que puis-je attendre d'une telle proposition ?

Les associations de patients vont effectivement lancer le 1^{er} février une nouvelle initiative populaire, au niveau national, pour une caisse publique d'assurance-maladie. Elles se sont associées à cet effet à des partis politiques (Parti socialiste, Verts, Parti chrétien-social, Parti évangélique ainsi que des soutiens individuels notamment des rangs verts-libéraux et démocrates-chrétiens), des associations de consommateurs (Fédération romande des consommateurs pour la Suisse romande) et diverses associations professionnelles (sages-femmes, physiothérapeutes, etc., avec de nombreux soutiens individuels dans les milieux médicaux et du personnel soignant).

L'initiative veut introduire une caisse nationale d'assurance-maladie, à caractère public et avec des agences cantonales ou supracantonales qui disposeront d'une certaine autonomie leur assurant une proximité régionale. L'initiative donne en outre la compétence aux cantons, au cas où le Parlement fédéral ne devait pas mettre en œuvre une caisse suisse dans les délais voulus, de créer des caisses publiques cantonales.

Du point de vue des patients, la revendication d'une caisse publique d'assurance-maladie devrait déclencher trois types d'effets positifs :

1. Comme effet immédiat après le passage d'un système de concurrence effrénée vers une caisse publique, les coûts de la concurrence disparaîtraient : ce sont les salaires et primes versés aux intermédiaires payés aujourd'hui par vos primes pour vous appeler et vous donner de « bons » conseils pour votre assurance, la centaine de millions de francs de publicité et les quelque 200 à 300 millions de francs de coûts liés aux changements de caisse annuels, soit au total environ 500 millions de francs par an qui pourront être économisés ou utilisés pour financer des besoins tels qu'une meilleure couverture des soins à domicile.
2. Une caisse publique dans laquelle seront représentés les pouvoirs publics, les assurés et patients ainsi que les prestataires accordera plus de poids à l'intérêt public : les pratiques actuelles visant à exclure ou à moins bien traiter les personnes malades ou âgées ne seront plus possibles, tout comme la politique actuelle des assureurs visant à conclure des contrats particuliers avec certains prestataires, au bénéfice de groupes d'assurés privilégiés et au détriment de la grande majorité des assurés et des patients. Une caisse publique aura comme objectif une bonne assurance de base pour tout le monde, alors que les assureurs cherchent aujourd'hui à réduire la portée de l'assurance obligatoire pour couvrir une plus grande part de coûts par des assurances complémentaires – pour les personnes qui en ont les moyens.
3. Avant même le vote populaire sur l'initiative, qui pourrait intervenir en 2014 ou 2015, la pression politique exercée par l'initiative donnera plus de force, au Parlement et dans le débat public, aux interventions pour plus de transparence et d'équité dans l'assurance-maladie obligatoire. L'annonce faite la semaine dernière par une majorité d'assureurs de réduire l'engagement d'intermédiaire pour un montant de quelques dizaines de millions de francs est un (tout petit...) premier pas.

Une caisse publique n'est pas une recette miracle qui permet de faire baisser les primes alors que les coûts augmentent – mais un choix qu'ont déjà fait la majorité des pays européens pour éviter les effets coûteux et stériles de la concurrence dans l'assurance-maladie. Pour en savoir plus ou pour obtenir des feuilles de signatures, vous pouvez vous adresser à la Fédération suisse des patients :

info@federationdespatients.ch